

## 21.10.08 Conférence de presse Retraite flexible

Mesdames et Messieurs,

Il y a bien longtemps que l'on parle de retraite flexible. Actuellement, on peut dire qu'elle existe déjà et qu'elle est très largement utilisée, mais bien sûr, seulement par les personnes dont les revenus sont moyens à bons et qui peuvent vivre dans un certain confort en se contentant d'une retraite partielle.

En fait, ceux et celles qui ne peuvent pas profiter aujourd'hui d'une retraite anticipée, ce sont précisément ceux et celles qui en ont le plus besoin, ceux et celles qui exercent des professions très pénibles, ceux et celles qui sont usés quand ils arrivent à 60 ans, ceux et celles qui grossissent les rend des rentiers de l'AI parce que leurs articulations ne leur permettent plus de travailler autant que quand ils étaient jeunes, ceux et surtout celles, dont les salaires sont les plus bas...

Dans le cadre de la révision de l'AVS, nous avons eu à examiner un montage financier qui aurait pu permettre à ceux et celles dont les salaires sont les plus modestes de prendre une retraite anticipée, mais ce montage était loin d'être satisfaisant, or dans le nouveau projet que nous sommes en train d'examiner, soit la 11<sup>ème</sup> révision bis, ce projet n'a pas changé et est toujours aussi insatisfaisant.

A l'époque, il y a déjà bien des années, on nous avait promis d'élaborer un système de retraite anticipée grâce à l'argent économisé en augmentant l'âge de la retraite des femmes. On en a beaucoup parlé, mais on ne l'a pas fait. On a pris comme prétexte que la pyramide des âges était défavorable et que les retraités allaient très rapidement coûter trop cher. Les faits ont contredit ces projections. On les reporte donc plus loin et on continue de nous promettre un avenir sombre.

Cette initiative de l'USS comble ce vide et fait une proposition intéressante, réaliste, sociale et équitable. C'est une proposition dont pourront profiter les personnes dont les salaires sont les plus bas ou sont moyens. Son coût reste cependant raisonnable.

Cette initiative permettra à ceux et à celles qui ne sont plus pleinement productifs en raison de leur âge, ou qui perdent leur travail au seuil de la retraite, de prendre une retraite anticipée et de pouvoir ainsi terminer leur carrière dans la dignité.

Ce n'est pas un encouragement à la retraite anticipée, parce que le salaire restera toujours plus élevé que la retraite, mais c'est une possibilité de prendre sa retraite si nécessaire. Il s'agit seulement de ne pas diminuer la rente AVS, quand on prend sa retraite dès 62 ans, or actuellement la rente AVS est bien modeste, elle ne couvre pas le minimum vital, donc il paraît normal d'y avoir droit en entier quand on a travaillé toute sa vie, souvent depuis l'âge de 16 ans et jusqu'à 62 ans et que l'on est fatigué. Il me semble que ceux et celles qui ont travaillé pendant tant d'années méritent une rente AVS entière. Ce n'est pas un encouragement à la retraite anticipée non plus, car ces personnes auront de toute façon une réduction de leur prévoyance professionnelle, ça veut dire, une baisse importante de leurs revenus.

Cette possibilité supplémentaire donnée aux personnes approchant l'âge de la retraite permettra certainement aussi de décharger d'autres assurances sociales, en particulier l'assurance chômage et l'assurance invalidité, ce qui n'est pas à dédaigner dans la situation où elles se trouvent actuellement. On sait que le risque d'invalidité augmente considérablement passé 60 ans et je rappelle aussi que le déficit de l'assurance invalidité dépasse largement le milliard par an, malgré toutes les mesures d'économies que nous avons prises et malgré que l'accès à la rente est devenu beaucoup plus difficile, probablement même trop difficile. Les personnes les plus âgées sont aussi les plus malades et les plus difficiles à replacer sur le marché de l'emploi en cas de chômage.

Cette initiative s'adresse essentiellement aux personnes à revenus faibles à moyens, pour les hauts revenus, il est prévu de maintenir la diminution de la rente AVS en cas de retraite anticipée.

Le Conseil fédéral calcule des coûts d'environ 800 millions par an à la charge de l'AVS. Ça semble beaucoup bien sûr, mais ça ressemble aussi beaucoup à ce que l'on a économisé avec l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et à ce que l'on avait discuté à l'époque.

Actuellement l'AVS est en bonne santé. Les scénarios démographiques catastrophiques qui avaient été avancés il y a quelques années pour justifier des diminutions de prestations dans l'AVS ne se sont pas vérifiés et il fallait s'y attendre : ils n'étaient pas vraiment réalistes. L'AVS ne dépend pas du nombre de naissances en Suisse, mais du nombre de places de travail et du niveau des salaires pour son financement. Il faut donc la mettre d'abord en relation avec la croissance et la productivité. Ce qui compte, c'est le nombre de personnes qui travaillent en Suisse et le total des salaires versés, parce que c'est sur la masse salariale qu'on prélève les cotisations AVS, et non pas le nombre d'enfants qui naissent en Suisse. Les enfants ne travaillent pas et leur nombre ne tient pas compte de l'immigration, qui est très importante au niveau du marché du travail. L'AVS est saine, plus de deux milliards de bénéfice l'an passé. Elle le sera encore longtemps. Nous pouvons nous permettre de faire ce cadeau aux travailleurs qui ont travaillé dur toute leur vie, qui ont gagné peu et ont fait la richesse de notre pays. Nous pouvons financer la retraite flexible pour les bas et les moyens revenus, c'est la raison pour laquelle je soutiens cette initiative des syndicats.